

Webinaire Portail de Téléexpertise ORTIF - Ville hôpital

ORTIF – Outil Régional de Télémédecine d'Ile de France



Durée du Webinaire : 45 minutes



Vos micros et caméras sont coupés



Posez vos questions directement dans le chat



Session enregistrée, support envoyé en fin de webinaire

SOMMAIRE

1 | Objectif du portail ville hôpital

2 | Démonstration du portail

3 | Prochaines étapes – Comment afficher votre offre sur le portail ?



1 – PRESENTATION

Objectif du portail ville-hôpital

Présentation

✦ Objectif du portail :

Faciliter et permettre les télé-expertises entre les médecins de ville et leurs correspondants médicaux hospitaliers, via la plateforme ORTIF.

Les médecins libéraux enverront leurs demandes sur le nouveau portail ville-hôpital

Précisions :

- L'accès se fait sans abonnement pour les médecins libéraux
- L'établissement de santé pourra facturer les actes de télé-expertise

Présentation

Parcours : demande d'un médecin libéral à un service expert ORTIF

L'expert ORTIF répond à la demande sur la plateforme ORTIF habituelle (pas de double outil).

Début



Médecin libéral

Demande d'avis

Demande d'avis de téléexpertise sur la plateforme ORTIF ville-hôpital par le médecin libéral



Service hospitalier expert

Avis reçu sur



Fin



Médecin libéral



Réception du compte-rendu d'expertise directement sur la MS Santé du médecin libéral

Réponse de l'expert

2 – DEMONSTRATION DU PORTAIL

Pour se rendre sur le portail Ville Hôpital

- côté libéral

2 possibilités :



Passer par le lien de la page dédiée à l'établissement, sur le portail Ville Hôpital (transmis par un professionnel expert)



Passer par la page d'accueil ORTIF

3 - PROCHAINES ÉTAPES
→ COMMENT AFFICHER
VOTRE OFFRE SUR LE
PORTAIL ORTIF VH ?

Formulaire à remplir

Pour conclure

- Demandes reçues directement dans l'interface habituelle ORTIF (pas de nouvel outil à utiliser)
- Aucune démarche administrative ou technique à prévoir
- Possibilité d'afficher et de personnaliser votre offre d'expertise avec l'accompagnement de l'équipe ORTIF SESAN
- Récupération des données nécessaires à la facturation de l'acte



Les équipes du GIP SESAN

**Vous souhaitez faire apparaître votre offre d'expertise sur le portail ville-hôpital
ORTIF ?**

Contactez-nous à l'adresse : ortif-tvh@sesan.fr

Formez-vous sur le site de e-learning :
www.ortif.fr

Pour toute autre information : ortif@sesan.fr